

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-seizième session**

Bangkok, 21 mai 2020

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique**Coopération sous-régionale aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document a pour objet d'exposer l'importance de la coopération au sein des sous-régions et entre elles pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. Il contient une analyse des principaux défis et possibilités liés à la réalisation des objectifs de développement durable dans les cinq sous-régions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et des domaines prioritaires pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 dans chaque sous-région.

La Commission souhaitera peut-être examiner le document et fournir des orientations au secrétariat concernant ses activités futures.

I. Introduction

1. Alors qu'il ne reste que dix ans pour atteindre les ambitieux objectifs de développement durable et concrétiser la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est urgent d'accélérer la mise en place de mesures et d'élaborer des solutions pour relever certains des défis les plus pressants de la région et du monde. Tout au long de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, lancée lors du Sommet sur les objectifs de développement durable en septembre 2019, les États Membres se sont engagés à intensifier les efforts communs pour atteindre les objectifs d'ici 2030.

2. Étant donné le caractère transfrontière et commun de nombreux défis auxquels doivent faire face les pays de la région Asie-Pacifique, tels que les changements climatiques, les catastrophes et l'aggravation des inégalités, la coopération régionale sera indispensable pour soutenir une intensification de l'action. Parallèlement, la grande diversité des niveaux de développement socioéconomique, des défis, des opportunités et des priorités de la région dans la réalisation des objectifs de développement durable rend l'adoption d'une approche sous-régionale nécessaire.

* ESCAP/76/L.1/Rev.1.

3. Le présent document vise à exposer l'importance de la coopération au sein des sous-régions et entre elles pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique. Il contient une analyse des principaux défis et opportunités liés à la réalisation des objectifs de développement durable dans les cinq sous-régions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et des domaines prioritaires pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 dans chaque sous-région.

II. Tirer parti de la coopération sous-régionale pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable

A. Asie de l'Est et du Nord-Est

1. Contexte

4. La sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est représente un quart de la population mondiale. Elle se caractérise par la diversité de ses systèmes politiques, orientations économiques et niveaux de développement, ressources naturelles, religions et langues. Bien que la majorité des pays soient avancés en ce qui concerne de nombreux indicateurs socioéconomiques tels que la réduction de la pauvreté, la santé maternelle et l'éducation, il reste encore des défis importants à relever pour atteindre les objectifs de développement durable dans la sous-région.

5. La sous-région dispose d'acteurs clefs dans les affaires économiques et politiques mondiales, qui représentent un quart du commerce mondial, et joue un rôle majeur dans la coopération pour le développement, en raison de sa capacité à apporter des ressources financières et technologiques, et de la similarité entre ses expériences en matière de développement et celles des pays bénéficiaires. Toutefois, elle est responsable d'une part importante des externalités environnementales. Par exemple, elle émet un tiers des gaz à effet de serre de la planète. En outre, la sous-région est au premier rang mondial pour ce qui est du vieillissement de la population, préoccupation imminente pour la durabilité de l'économie et de la société. En outre, elle se caractérise par un nombre limité d'initiatives d'intégration régionale et peu de mécanismes régionaux institutionnalisés ; ainsi, malgré une variété de programmes et d'organismes multilatéraux, il n'existe pas d'entité unique couvrant tous les pays de la sous-région.

6. S'il existe des intérêts et des initiatives visant à promouvoir la coopération entre des sous-ensembles de pays de la sous-région (par exemple, la coopération trilatérale entre la Chine, le Japon et la République de Corée), la continuité de ces efforts est fortement influencée par les climats politiques nationaux. Dans de tels contextes, la CESAP, en tant qu'organisme politiquement neutre, peut jouer un rôle de catalyseur en facilitant le dialogue, l'apprentissage et la coordination des politiques, ainsi que la coopération sur des questions pertinentes pour la sous-région.

2. Défis à relever pour atteindre les objectifs de développement durable

7. Compte tenu du contexte exposé ci-dessus, la sous-région se trouve face à un ensemble de défis en matière de coopération régionale pour la réalisation des objectifs de développement durable, distinct de celui d'autres sous-régions.

Manque de participation aux mécanismes de coopération multilatérale

8. Il n'existe pas de mécanisme multilatéral de haut niveau qui permette de fournir des orientations et des directives générales pour la coopération sous-régionale malgré les avantages importants que cela pourrait avoir. Bien que la majorité de ses membres et de ses membres associés appartiennent à la catégorie des pays à revenus élevés ou moyens supérieurs, la sous-région se heurte à de nombreux défis pour ce qui est de mettre en œuvre le développement durable. Parmi les exemples connus, on peut citer la qualité de l'air, la réduction des risques de catastrophe, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que la gestion des ressources naturelles. En raison de leur nature transfrontière, nombre de ces défis sont plus efficacement relevés grâce à la coordination et à la collaboration entre pays voisins.

Lacunes existantes ou croissantes en matière de réalisation des objectifs de développement durable

9. Tous les pays de la sous-région sont en avance sur les autres sous-régions pour ce qui est de la réalisation d'un grand nombre des objectifs de développement durable, tels que la réduction de la pauvreté, l'accès aux services de base et la scolarisation, bien que le degré de réalisation varie d'un pays à l'autre. Toutefois, derrière ces réalisations, la sous-région s'appuie sur une croissance économique à forte intensité de ressources qui dégrade l'environnement. Selon une évaluation de la CESAP sur les progrès actuels vers la réalisation des objectifs, la sous-région régresse sur l'objectif 11 (Villes et communautés durables), l'objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et l'objectif 15 (Vie terrestre). Cette régression témoigne des défis que pose la performance environnementale pour des cibles et des indicateurs tels que la qualité de l'air mesurée par la concentration en particules fines (PM_{2,5}) (cible 11.6), la circulation routière (cible 11.2), l'utilisation rationnelle des ressources naturelles (cible 12.2), la gestion des déchets chimiques (cible 12.4) et la protection des forêts et de la santé des océans (indicateurs 15.1.1 et 14.2.1). Par exemple, le volume total de l'empreinte matérielle (cibles 8.4 et 12.2) dans la sous-région a plus que doublé depuis 2000, un rythme qui dépasse même l'empreinte matérielle à croissance rapide dans l'ensemble de la région de la CESAP¹.

Augmentation des défis environnementaux et des risques de catastrophe

10. La sous-région connaît une augmentation des risques environnementaux, qui tient à l'incapacité des responsables de la gestion de l'environnement à répondre à l'évolution et à la vitesse du développement économique. La pollution atmosphérique transfrontière est l'un des plus graves problèmes environnementaux de la sous-région, en raison de la forte consommation de combustibles fossiles, de l'application insuffisante des technologies de réduction, du manque de contrôle de l'application effective des politiques et de la proximité géographique des pays. La dégradation de l'environnement marin et l'épuisement des ressources marines dans les écosystèmes des zones transfrontalières qui sont des habitats importants pour les espèces menacées d'extinction illustrent également les menaces qui pèsent sur l'écosystème et le bien-être de la population de la sous-région. En outre, la sous-région est exposée aux catastrophes naturelles, situation accentuée par l'intensification croissante des catastrophes liées au climat. Entre 2000 et 2016, la sous-région a subi 547 milliards de dollars de dommages économiques, soit

¹ *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2019* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.F.9).

plus de 70 % du total des dommages économiques de la région Asie-Pacifique, touchant près de 1,7 milliard de personnes.

Exploitation insuffisante des complémentarités potentielles et absence d'infrastructures transfrontières

11. Malgré la recherche active d'une croissance économique tirée par les exportations en Asie du Nord-Est, le commerce intrarégional n'a pas atteint son plein potentiel pour aller au-delà des principaux acteurs commerciaux et impliquer les marchés émergents de la sous-région. La sous-région se heurte également à des obstacles politiques, à une segmentation persistante de la connectivité des transports intrarégionaux et à des coûts commerciaux intrarégionaux élevés. Les possibilités et les synergies en matière de facilitation du commerce et des transports n'ont pas été promues conjointement, ce qui aurait amplifié les avantages d'une connectivité sous-régionale ininterrompue. Par exemple, la coordination institutionnelle transfrontière et l'échange d'informations transfrontière doivent être pleinement pris en compte de manière intégrée entre les services gouvernementaux au niveau national et dans un contexte sous-régional. Outre le renforcement des liens commerciaux, le développement des infrastructures transfrontières (telles que les infrastructures de transport et d'énergie) doit être encouragé en priorité. Le potentiel du commerce de l'énergie et les perspectives offertes par les énergies renouvelables sont particulièrement élevés dans la sous-région, où vivent les principaux consommateurs et producteurs d'énergie du monde.

Absence d'efforts conjoints visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité des contributions de la sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est aux moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

12. La sous-région jouit d'un développement économique avancé et compte d'importants acteurs de la coopération pour le développement. Ainsi, la sous-région est particulièrement bien placée pour jouer un rôle actif dans la facilitation des moyens de mise en œuvre du Programme 2030, bien que les efforts actuels en matière d'aide au développement des différents gouvernements soient rarement coordonnés ou harmonisés. C'est là une occasion manquée d'améliorer l'efficacité et l'impact de la coopération pour le développement au profit des partenaires en développement. La sous-région compte également des personnalités de premier plan dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, qui ont prouvé leur capacité et leur intérêt à diffuser leurs connaissances et leurs données d'expérience à d'autres pays en développement.

3. Priorités en matière d'intensification des mesures

13. Compte tenu des défis décrits ci-dessus, les domaines prioritaires de la coopération sous-régionale pour le développement durable sont notamment la connectivité durable, la durabilité environnementale et la mise à profit de l'innovation aux fins de sociétés inclusives et résilientes.

Faciliter la connectivité sous-régionale dans les domaines du commerce, des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication

14. La connectivité durable exige une cohérence politique entre les initiatives de connectivité, comme la mise en œuvre d'une approche intégrée de la facilitation des échanges commerciaux et des transports. Ainsi, le

secrétariat soutient les États membres en facilitant le dialogue politique entre eux sur la connectivité dans les domaines du commerce, des transports, de l'énergie et des technologies de la communication par le biais de plateformes régionales et sous-régionales. Il s'agit notamment d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord commercial Asie-Pacifique, de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, de la mise en œuvre de l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du Réseau routier asiatique (entre la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie) et la création du Forum des pays d'Asie du Nord-Est sur l'interconnexion électrique et la coopération dans ce domaine.

Assurer la durabilité environnementale

15. Alors que les États membres de la sous-région s'attaquent aux problèmes environnementaux urgents au niveau national, la coopération régionale et sous-régionale pourrait être plus efficace pour relever les défis environnementaux communs, notamment en coordonnant les interventions des parties prenantes et des gouvernements. Dans ce contexte, le secrétariat appuie le renforcement des plateformes sous-régionales aux fins de la durabilité environnementale, notamment le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement et son Partenariat de l'Asie du Nord-Est pour la pureté de l'air. Le Partenariat a conduit à l'adoption par la Commission de la résolution 75/4 sur le renforcement de la coopération régionale pour lutter contre les problèmes de pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique lors de sa soixante-quinzième session, tenue en 2019. Cette résolution a également inspiré l'adoption de la résolution 74/212 de l'Assemblée générale, dans laquelle le 7 septembre a été désigné Journée internationale de l'air pur pour des ciels bleus.

Encourager la science, la technologie et l'innovation, et renforcer la résilience aux catastrophes naturelles

16. Le défi combiné du vieillissement de la population et des risques de catastrophe augmente la vulnérabilité socioéconomique et environnementale de la sous-région. Les progrès de la science, de la technologie et de l'innovation peuvent potentiellement aider à relever ces défis. Le partage des connaissances peut contribuer à optimiser les bénéfices de ces opportunités dans la sous-région, ainsi que dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique. Ainsi, le soutien du secrétariat vise essentiellement à favoriser des solutions innovantes pour le développement durable, à promouvoir l'égalité des sexes et à en tenir compte dans l'industrie technologique, à élaborer et à mettre en œuvre des politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins du développement durable, et à encourager l'échange de connaissances et d'innovations en la matière. Les initiatives en cours sont notamment le programme Citypreneurs, qui soutient les jeunes entreprises, la plateforme de connaissances sur les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation pour le développement durable du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce, et le renforcement de la surveillance des épisodes de sécheresse en Mongolie, en tant que vitrine pour une application plus large de la science, de la technologie et de l'innovation.

Moyens multisectoriels de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

17. Outre la prise en compte des priorités sous-régionales, le secrétariat encourage également les efforts conjoints des gouvernements et des parties prenantes de la sous-région à mettre en œuvre le Programme 2030, ainsi que le

dialogue pour appuyer d'autres pays dans cette mise en œuvre par le biais de la coopération pour le développement. À cette fin, le secrétariat facilite le dialogue entre les diverses parties prenantes, notamment les gouvernements, les milieux universitaires et la société civile, dans le cadre de divers forums.

B. Asie du Nord et Asie centrale

1. Contexte

18. La sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale se compose de neuf pays, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. Tous ces pays sont des économies en transition, et sept d'entre eux sont enclavés. La situation unique de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, au carrefour de l'Asie et de l'Europe, offre de bonnes possibilités de renforcer la coopération sous-régionale, promue à la fois par la CESAP et la Commission économique pour l'Europe (CEE). Les deux commissions régionales ont travaillé en étroite collaboration dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, qui a été lancé pour faciliter la coopération économique dans la région et l'intégration des pays dans l'économie mondiale. Des groupes de travail thématiques ont été constitués pour traiter des questions prioritaires qui pourraient bénéficier d'une coopération régionale renforcée (eau, énergie et environnement, transport durable, transit et connectivité, commerce, innovation et technologie au service du développement durable, statistiques, égalité des sexes et objectifs de développement durable).

19. Dans les pays de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, la coopération sous-régionale a principalement été engagée dans les domaines de l'intégration économique, du commerce et de la connectivité des infrastructures. Le développement de la coopération régionale dans ces domaines ciblés étend la portée de la coopération aux pays d'autres régions également. Parmi les organisations régionales ayant pris des initiatives dans ces domaines d'intérêt, on peut citer la Commission économique eurasiennne, la Communauté d'États indépendants, l'Organisation de coopération de Shanghai, l'Organisation de coopération économique et le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale. Ces organisations régionales non seulement renforcent la coopération entre les pays de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, mais également favorisent la connectivité entre la sous-région et les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie de l'Est et du Nord-Est. Le secrétariat continue à encourager les partenariats avec ces organisations régionales et à collaborer dans le cadre d'actions et de projets communs dans des domaines d'intérêt spécifiques, conformément aux objectifs de développement durable.

2. Défis à relever pour atteindre les objectifs de développement durable

20. Les défis de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale sont les suivants : a) veiller à mobiliser les volontés et à renforcer les capacités au sein de la sous-région pour que la technologie numérique fasse partie intégrante du soutien à la croissance économique durable et à la connectivité et b) intégrer les aspects sociaux et environnementaux dans les politiques de transformation économique au sein de la sous-région. Étant donné que la connectivité et la transformation économique restent des aspects essentiels des stratégies de développement nationales et régionales pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, les politiques et les initiatives dans ces domaines doivent adopter une approche holistique dans leur quête des objectifs de développement durable.

21. En raison de leur enclavement, de nombreux pays de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale ont des modes de connectivité limités avec les autres marchés mondiaux. Ces facteurs géographiques et les coûts élevés du commerce et du transit qui en découlent érodent tout avantage concurrentiel et freinent l'intégration économique des pays de la sous-région. L'amélioration de la connectivité par le renforcement des infrastructures de commerce, de transport et du numérique reste un objectif extrêmement important qui pourrait améliorer considérablement les perspectives de développement économique et d'intégration de la sous-région. Les initiatives actuelles en matière de connectivité des transports sont axées sur les infrastructures routières et ferroviaires transfrontières et sur l'intensification des efforts visant à utiliser la technologie pour rationaliser les opérations et moderniser la maintenance. Les projets de connectivité commerciale, y compris la promotion du commerce sans papier, visent à réduire les obstacles non tarifaires. Compte tenu de l'importance de la connectivité et de ses implications pour le développement économique, le défi consiste à mobiliser les volontés et à renforcer les capacités au sein de la sous-région s'agissant d'intégrer la technologie numérique au cœur du renforcement de la connectivité.

22. La croissance économique des pays de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale a été mue principalement par l'expansion des industries extractives et stimulée par les prix élevés des ressources naturelles. La faiblesse des liens avec le reste de l'économie et les retombées positives limitées soulignent la nécessité de dépasser le stade d'une économie qui repose sur ses ressources naturelles. La dépendance à l'égard des ressources naturelles limite également les capacités nationales à promouvoir des économies durables et inclusives et à assurer la résilience environnementale. La transformation économique structurelle a été définie dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 comme un domaine prioritaire apte à permettre à la sous-région d'utiliser pleinement le potentiel de ses capacités productives grâce à une valeur ajoutée accrue et à la diversification économique. Malgré les signes de transformation structurelle qui se manifestent dans la sous-région, il n'est pas impossible que les pays de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale subissent une désindustrialisation prématurée avant de réaliser pleinement leurs capacités de production. Le plus grand défi consiste à intégrer les aspects sociaux et environnementaux dans le cadre de la transformation économique.

3. Priorités en matière d'intensification des mesures

23. Les priorités en matière d'intensification des mesures en Asie du Nord et en Asie centrale consistent notamment à : a) améliorer la connectivité durable grâce à la technologie numérique, b) intégrer les aspects sociaux et environnementaux dans le cadre de la transformation économique et c) renforcer la coopération et l'intégration régionales.

24. Afin d'améliorer la connectivité durable grâce à la technologie numérique, le Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, en coopération avec les divisions techniques concernées, facilitera les dialogues sous-régionaux sur l'utilisation des nouvelles technologies et la transformation numérique pour des systèmes de transport et de commerce plus efficaces. Ce travail devrait contribuer à mobiliser les volontés et à renforcer les capacités nationales de tirer parti des nouvelles technologies et de la transformation numérique pour faciliter le commerce et les transports dans la sous-région. La demande de connectivité en Asie du Nord et en Asie centrale a été stimulée par l'intérêt mondial et régional porté à la sous-région ces dernières années et accentuée par la nécessité de relier de plus en plus la sous-région aux chaînes d'approvisionnement mondiales.

25. Une autre priorité en termes de mesures à intensifier en Asie du Nord et en Asie centrale consiste à intégrer les aspects sociaux et environnementaux dans le cadre de la transformation économique. Reconnaisant la nécessité d'une approche holistique pour atteindre les objectifs de développement durable, le Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, en coopération avec les divisions techniques concernées, réalisera des études analytiques sur les principaux moteurs sectoriels qui pourraient permettre de combler les lacunes économiques et environnementales ainsi que d'accélérer le développement économique pour soutenir les efforts nationaux de transformation économique. Ces travaux devraient permettre de mieux comprendre les options politiques qui s'offrent pour la transformation économique de la sous-région tout en tenant compte des aspects sociaux et environnementaux, conformément à la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et aux priorités du Programme d'action de Vienne. Cette démarche se situera dans le prolongement de la reconnaissance exprimée par le Forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, selon laquelle l'accélération de la transformation économique structurelle est une condition fondamentale pour la mise en œuvre du Programme 2030 et pour une prospérité partagée accrue².

26. Le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales en Asie du Nord et en Asie centrale constitue un domaine important des mesures à intensifier. Reconnaisant l'importance des partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable, le secrétariat continuera de faciliter le partage des connaissances et le dialogue entre les pays de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale au moyen de plateformes telles que le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et le Forum multipartite sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale, en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, le secteur privé et la société civile. Plus précisément, la CESAP continuera d'apporter son aide au suivi et à l'examen des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale, en améliorant le partage des connaissances et la coopération entre les États membres pour la préparation de leurs examens nationaux volontaires. Le secrétariat travaillera également en étroite collaboration avec les États membres de la sous-région afin de renforcer leur appropriation du Programme spécial, comme cela a été demandé lors de la treizième session du Conseil d'administration³.

C. Pacifique

1. Contexte

27. La sous-région du Pacifique couvre 21 pays et territoires insulaires du Pacifique, dont l'Australie et la Nouvelle-Zélande⁴, et compte en tout 11,6 millions d'habitants dispersés dans un vaste espace océanique. Un sous-groupe composé de 12 pays insulaires totalement indépendants, connus sous le nom de petits États insulaires en développement du Pacifique (PEID), est au cœur des activités du secrétariat. Dans la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour

² ESCAP/75/24.

³ Ibid.

⁴ Les États du Pacifique, membres de la CESAP sont les suivants : Fidji ; Îles Marshall ; Îles Salomon ; Kiribati ; Micronésie (États fédérés de) ; Nauru ; Palaos ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Samoa ; Tonga ; Tuvalu et Vanuatu. Les membres associés du Pacifique sont les suivants : Guam ; Îles Cook ; Îles Mariannes du Nord ; Nioué ; Nouvelle-Calédonie ; Polynésie française et Samoa américaines.

répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA), la communauté internationale a réaffirmé que les petits États insulaires en développement restaient un cas à part en raison de leur éloignement géographique, de leur économie à petite échelle, des coûts élevés et des répercussions négatives des changements climatiques et des catastrophes naturelles. La communauté internationale a conclu que les petits États insulaires en développement n'avaient pas connu de forte croissance économique durable, en raison notamment de leur vulnérabilité aux effets néfastes que continuent d'avoir les problèmes environnementaux et les crises économiques et financières externes⁵. En 2020 et 2021, le secrétariat appuiera les priorités des petits États insulaires en développement énoncées dans la Déclaration politique.

2. Défis à relever pour atteindre les objectifs de développement durable

Vulnérabilité croissante aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles

28. La prospérité et les moyens de subsistance des communautés du Pacifique sont de plus en plus exposés aux risques de la double menace des changements climatiques et des catastrophes naturelles. L'élévation du niveau de la mer, l'acidification des océans et la violence croissante des catastrophes naturelles, qui auront un impact sur le bien-être et les moyens de subsistance de milliers de communautés côtières ainsi que sur la biodiversité et la culture dans la sous-région, sont des sujets de préoccupation majeurs. Il ressort de la dernière évaluation des progrès accomplis dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable dans le Pacifique que les pertes économiques et infrastructurelles ainsi que les pertes en vies humaines résultant des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques sont des priorités absolues pour corriger la trajectoire. Il ressort en outre de l'évaluation que la sous-région du Pacifique subit des pertes annuelles d'un milliard de dollars ; des pays tels que les Palaos, les Tonga et Vanuatu se situent dans la fourchette extrême des populations et des économies à risque. Une personne vivant dans le Pacifique est trois à cinq fois plus exposée qu'une personne vivant en Asie du Sud-Est ou en Asie du Sud⁶.

Éloignement géographique, économie à petite échelle et coûts élevés

29. La dispersion géographique des îles et des communautés est à la base d'un enjeu opérationnel majeur pour le développement durable dans le Pacifique. Les Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui sont les pays les mieux connectés de la sous-région, ont des niveaux de connectivité encore bien inférieurs à la moyenne régionale, et les coûts de transport international restent également élevés pour la sous-région, s'élevant à 10 % ou plus de la valeur des importations. En outre, compte tenu de la contribution croissante du secteur des transports maritimes aux émissions mondiales, il est impératif que les initiatives visant à améliorer la connectivité maritime ne se fassent pas au détriment de la santé de l'écosystème marin et de la sécurité des personnes.

30. Des possibilités d'améliorer les flux commerciaux dans le Pacifique existent bel et bien, néanmoins des obstacles contraignants subsistent pour ces pays, notamment l'étroitesse de leurs bases de production, leur petite taille et

⁵ Résolution 74/3 de l'Assemblée générale.

⁶ *The Disaster Riskscape across Asia-Pacific: Pathways for Resilience, Inclusion and Empowerment – Asia-Pacific Disaster Report 2019* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.F.12).

leur éloignement des principaux marchés. En particulier, l'inclusion et le suivi des contributions du commerce au développement durable dans les accords commerciaux régionaux sont des pratiques qui ne sont ni courantes ni répandues. Il existe également des préoccupations liées à la pauvreté, à l'exclusion, aux maladies non transmissibles et à la forte dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés. Le tourisme est considéré comme un secteur de la croissance, les dépenses touristiques dans les pays et territoires insulaires du Pacifique étant estimées à 3,35 milliards de dollars en 2017 ; cependant, il n'existe pas de données permettant d'évaluer le niveau de durabilité. Les envois de fonds des migrants contribuent de manière significative au produit intérieur brut ; cependant, les coûts de transfert vont jusqu'à 12 % dans le Pacifique, contre les 3 % prévus par la cible 10.c. des objectifs de développement durable.

31. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont essentielles au Pacifique pour surmonter les difficultés liées à l'éloignement et à l'isolement géographiques. Des progrès ont été réalisés dans le domaine du développement de l'infrastructure des TIC, mais la qualité de la couverture et son caractère abordable restent des enjeux majeurs. Dans de nombreux pays, une forte proportion (9 à 10 %) du revenu national brut est consacrée aux services à large bande. Il existe également des préoccupations concernant la cybersécurité et la nécessité de mieux utiliser les technologies pour lutter contre la criminalité transnationale, les risques en matière de biosécurité et les menaces que les maladies transmissibles font peser sur la santé publique.

Accroissement de la précarité et des risques d'exclusion

32. Le niveau général de l'extrême pauvreté dans les petits États insulaires en développement du Pacifique a diminué ; cependant, les personnes âgées, les femmes et les personnes handicapées sont beaucoup plus exposées à la pauvreté et sont plus susceptibles de se trouver en difficulté. Un habitant des îles du Pacifique sur quatre vit en dessous du seuil de pauvreté national, et il existe des lacunes importantes en matière de protection sociale. Le chômage est une préoccupation majeure, en particulier chez les femmes et les jeunes, le taux de chômage des jeunes s'élevant à 23 %. L'égalité des sexes reste un problème dans le Pacifique, où les taux de participation des femmes au parlement sont les plus faibles et où les taux de violence contre les femmes sont parmi les plus élevés au monde. On estime que 17 % des habitants du Pacifique vivent avec une forme ou une autre de handicap. Si la contribution positive de la culture au développement durable est reconnue à juste titre dans le Programme 2030 et dans les Orientations de Samoa, les aspects culturels de la violence à l'égard des femmes et les règles et pratiques d'exclusion qui persistent dans les sociétés doivent également être abordés⁷.

Difficulté du suivi

33. Le suivi et le compte-rendu de la mise en œuvre du Programme 2030 et des Orientations de Samoa restent très problématiques dans le Pacifique. Seul un tiers des 232 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable disposent de données suffisantes pour évaluer les progrès accomplis et la plupart des cibles et des indicateurs revêtant un intérêt particulier pour le Pacifique ne peuvent être mesurés.

⁷ Voir A/73/382, annexe I.

3. Priorités en matière d'intensification des mesures

34. Les priorités de la sous-région du Pacifique sont bien établies dans la Feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable, qui intègre les Orientations de Samoa et le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique au Programme 2030. Ces priorités ont été actualisées à l'occasion de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa, qui a permis de définir des mesures qu'il convient d'intensifier pour les quatre années restantes. Les contributions du secrétariat à l'accélération de la mise en œuvre de ces priorités sont exposées ci-après.

Changements climatiques et réduction des risques de catastrophe

35. S'appuyant sur ses travaux de longue date sur la réduction des risques de catastrophe et sur les travaux pluri-institutionnels relatifs aux migrations liées aux changements climatiques et à la sécurité humaine dans la sous-région, les actions du secrétariat consisteront essentiellement à aider les pays à gérer le double risque que représentent les changements climatiques et les catastrophes, notamment en appuyant : a) le changement de paradigme en faveur de modes de développement à faibles émissions et résilients aux changements climatiques ; b) l'élaboration et la mise en œuvre de cadres sous-régionaux et nationaux exhaustifs pour le financement du développement, en particulier le financement de la lutte contre les changements climatiques, et une meilleure utilisation des financements et des investissements durables ; c) les modalités sous-régionales, notamment le Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique : approche intégrée de la lutte contre les changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophe, destiné à faire face aux effets des changements climatiques et à déterminer la corrélation entre les déplacements de population et les catastrophes et d) la coopération multipartite et le renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des risques de catastrophe, y compris les capacités d'adopter des technologies innovantes, notamment les TIC, dans le cadre des mesures de réduction des risques de catastrophe.

Gestion et utilisation durables des océans

36. La santé et la résilience des océans sont intrinsèquement liées au développement durable des petits États insulaires en développement. Les actions que le secrétariat soutiendra sont notamment les suivantes : a) l'élaboration de cadres et de moyens stratégiques globaux pour promouvoir des économies bleues durables, en particulier par l'adoption d'approches d'économie circulaire inclusive pour traiter le problème croissant de la pollution marine par les plastiques ; b) la coopération régionale et sous-régionale et les dialogues multipartites dans le cadre de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen de la concrétisation des cadres, règles et normes mondiaux et régionaux relatifs à l'utilisation durable des ressources océaniques et c) le renforcement de l'écosystème de données sous-régional et national pour produire des données océaniques harmonisées et intégrées et les utiliser pour la planification, la mise en œuvre et le suivi de politiques globales.

Intégration et connectivité régionales

37. L'éloignement et l'isolement géographiques limitent le potentiel des petits États insulaires en développement du Pacifique à tirer parti des possibilités de croissance et à améliorer le bien-être de leurs communautés. Pour accélérer les progrès, le secrétariat se concentrera sur les mesures suivantes : a) aider les petits États insulaires en développement du Pacifique à

élaborer des stratégies de transition viables pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés, notamment en facilitant l'échange régional et sous-régional de données d'expérience en matière de gestion des transitions et de sortie de la catégorie des pays les moins avancés ; b) renforcer les objectifs d'intégration, d'accessibilité financière et de durabilité dans l'environnement institutionnel et réglementaire aux fins de politiques macroéconomiques et du financement du développement, d'accords commerciaux et d'investissements, des transports maritimes, de la connectivité et de l'innovation en matière de TIC et des politiques énergétiques et c) élargir la portée de la formation, des compétences et des outils fondés sur les TIC mis à disposition par la CESAP, notamment ses instituts régionaux.

Inclusion sociale

38. La vision de l'inclusion sociale et de l'égalité des chances est mise en évidence dans les Orientations de Samoa et dans les stratégies nationales de développement des petits États insulaires en développement du Pacifique. Pour concrétiser cette vision et accélérer les progrès, la CESAP collaborera avec les pays du Pacifique et les organisations sous-régionales, les partenaires et les autres institutions du système des Nations Unies pour accomplir les tâches suivantes : a) mettre en œuvre et suivre les règles et les normes internationales pertinentes dans le domaine de l'inclusion sociale, telles que la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, le Cadre d'action du Pacifique pour le droit des personnes handicapées, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et la Déclaration des dirigeants du Pacifique sur l'égalité des sexes ; b) élaborer et mettre en œuvre des systèmes et des mesures de protection sociale appropriés au niveau national en faveur des pauvres et des marginalisés et c) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes ainsi que la participation des personnes handicapées à l'économie.

Cohérence des données et des politiques

39. Les multiples programmes mondiaux et cadres régionaux et sous-régionaux suscitent une demande sans précédent en matière de données et de statistiques faisant autorité et de véritables partenariats pour des actions porteuses de transformation. Pour répondre à cette demande croissante, le secrétariat concentrera ses actions dans le Pacifique sur les points suivants : a) renforcer les systèmes statistiques et les cadres de suivi nationaux et sous-régionaux afin de produire des données de qualité, ventilées, notamment en apportant un soutien spécifique à l'adoption d'outils permettant d'assurer la cohérence des politiques en intégrant les travaux statistiques dans la planification et l'élaboration des politiques nationales, et b) faciliter l'apprentissage par les pairs et l'établissement de rapports sur le Programme 2030 et les Orientations de Samoa par le biais d'examen nationaux volontaires, de la Feuille de route du Pacifique pour les objectifs de développement durable et d'autres forums sur le développement durable, notamment un forum destiné à la sous-région du Pacifique et le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable.

D. Asie du Sud-Est

1. Contexte

40. En Asie du Sud-Est, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) est un modèle de coopération pour le développement régional dans la région Asie-Pacifique qui a fait ses preuves et qui est une source

d'inspiration. Depuis sa création en 1967, l'ASEAN s'est renforcée grâce à une intégration plus poussée des domaines politique, économique et socioculturel. En outre, l'esprit de la coopération pour le développement y est profondément enraciné.

41. L'ASEAN est également devenue la sixième économie du monde, et, selon certaines projections, elle pourrait en devenir la quatrième d'ici 2030. Conformément à son engagement en faveur d'une intégration économique plus poussée, elle doit relever des défis économiques et sociaux pour faire en sorte que la croissance économique soit inclusive et durable dans toute la sous-région.

42. La coopération sous-régionale aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable fournit des indications utiles pour réorienter les modalités des partenariats entre les organisations régionales et les cadres institutionnels. Pour rendre la coopération sous-régionale plus solidaire, plus concertée et plus cohérente, les pays membres de l'ASEAN devraient être encouragés à utiliser les instances politiques internationales et régionales telles que la CESAP pour partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés, notamment en ce qui concerne la transposition des actions pratiques contenues dans la publication intitulée *Complementarities between the ASEAN Community Vision 2025 and the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development: A Framework for Action* et dans le prochain plan d'action pour mettre en œuvre la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025) en résultats concrets, ainsi que pour favoriser les partenariats pour le développement durable.

2. Défis à relever pour atteindre les objectifs de développement durable

43. La publication intitulée *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2019* (rapport de 2019 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique) présente un examen nuancé des progrès accomplis en Asie du Sud-Est pour atteindre les objectifs de développement durable. Par exemple, alors que l'Asie du Sud-Est est en tête, devant les autres sous-régions, en ce qui concerne l'objectif 4 (Éducation de qualité), l'objectif 7 (Énergie propre à un coût abordable) et l'objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructures), de nombreuses cibles relevant de ces objectifs ne seront pas atteintes, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables (cible 7.2). Les progrès au niveau sous-régional concernant l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique) et l'objectif 13 (Lutte contre les changements climatiques) sont insuffisants. Plusieurs indicateurs sociaux et environnementaux nécessitent une action immédiate pour inverser les tendances négatives, notamment la tendance à la diminution de la biomasse forestière en surface (cible 15.2).

44. Dans la mesure où la réalisation des objectifs mobilise plusieurs acteurs de divers secteurs, la CESAP peut, en sa qualité de commission régionale, faciliter et améliorer la coordination des travaux dans le cadre des questions intersectorielles et transversales entre les pays membres de l'ASEAN et autres, en organisant des réunions intergouvernementales et en participant à la coopération régionale.

45. Un partenariat renforcé avec l'ASEAN pour la mise en œuvre effective du Programme 2030 mérite une plus grande attention, étant donné qu'il s'agit d'un aspect important des mesures prises pour aider les pays membres à satisfaire leur aspiration à devenir des sociétés résilientes.

46. Le renforcement de la coopération avec l'ASEAN sous la forme d'un engagement accru avec son secrétariat et les organes et comités sectoriels concernés, ainsi que dans le cadre du dialogue et des partenariats extérieurs, contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable.

3. Priorités en matière d'intensification des mesures

Contribution de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à une décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable

47. Les pays de l'ASEAN doivent intensifier leur action dans le cadre des objectifs de développement durable. Si l'ASEAN a obtenu de bons résultats dans les domaines de l'éducation et de la réduction de la pauvreté, elle en obtient de moins bons et régresse même dans des domaines tels que l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique), l'objectif 13 (Lutte contre les changements climatiques) et l'objectif 16 (Paix, justice et institutions efficaces). L'Organisation des Nations Unies et l'ASEAN ont clairement recensé les complémentarités entre les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme 2030. L'éradication de la pauvreté, l'amélioration de la connectivité, une meilleure gestion des ressources naturelles, une consommation et une production durables et le renforcement de la résilience constituent les éléments de base d'une collaboration accrue. Le cadre, formulé sous la direction de la Thaïlande et soutenu par la CESAP et des entités du système des Nations Unies, vise à mettre en œuvre des travaux communs dans ces domaines essentiels, notamment par l'intermédiaire du Centre d'études et d'échange de l'ASEAN sur le développement durable, récemment créé, et du Groupe de l'ASEAN chargé des ressources. Le Groupe de l'ASEAN chargé des ressources, l'une des initiatives phares de ce cadre, est mis en place pour accomplir les tâches suivantes : a) fournir des évaluations scientifiques indépendantes, cohérentes, faisant autorité et pertinentes, fondées sur des données probantes, concernant l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de l'ASEAN, et b) contribuer à promouvoir l'action nationale et la coopération régionale en vue de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement, et de contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable. Les secrétariats de la CESAP et de l'ASEAN assurent conjointement le secrétariat du Groupe.

Renforcer la résilience aux catastrophes liées aux changements climatiques

48. La région de l'ASEAN est très vulnérable aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles qui deviennent plus intenses, plus fréquentes, plus imprévisibles et plus coûteuses. Renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles récurrentes et alléger le fardeau des catastrophes pour les populations et les communautés pauvres sont des mesures à mettre en œuvre en priorité si l'on veut s'assurer que les gains durement acquis par l'ASEAN en matière de développement ne soient pas compromis. L'Organisation des Nations Unies s'inspire pour ses travaux du Plan d'action stratégique commun de l'Organisation des Nations Unies et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en matière de gestion des catastrophes. L'action du partenariat peut être davantage renforcée en encourageant la préparation aux catastrophes à évolution lente, telles que la sécheresse, qui ont un coût élevé pour les pays de l'ASEAN, en particulier pour les plus de 100 millions de personnes qui travaillent dans le secteur agricole.

Décarbonisation des économies de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

49. Il est essentiel que l'ASEAN joue son rôle dans l'atténuation des effets des changements climatiques, notamment en réduisant sa forte dépendance au charbon et en cessant d'investir continuellement dans ce secteur, pour se tourner vers des sources d'énergie plus vertes et décarbonisées. Les pays membres de l'ASEAN ne sont pas en voie d'atteindre leur objectif déclaré de porter la part des énergies renouvelables à 23 % d'ici 2025, sans parler des 35 % requis à l'horizon 2030 pour se conformer à l'Accord de Paris. Afin de les aider à relever leur niveau d'ambition, le secrétariat contribue à l'élaboration de feuilles de route nationales relatives à l'objectif 7 visant à définir les actions et les investissements nécessaires en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et d'accès à l'énergie.

Soutenir l'approche centrée sur les personnes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

50. La protection sociale sera un élément essentiel si l'on veut ne laisser personne de côté dans l'ASEAN et réduire les inégalités croissantes dans ses pays membres. Elle contribuera à répondre aux besoins des populations vieillissantes et d'autres groupes vulnérables et marginalisés ou à soutenir les millions de personnes, en particulier les femmes, qui travaillent dans des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Le secrétariat de la CESAP cherche à accroître le soutien aux initiatives de l'ASEAN axées sur les personnes, en particulier la mise en œuvre des engagements contenus dans la Déclaration de Kuala Lumpur sur le vieillissement intitulée « Autonomisation des personnes âgées dans l'ASEAN », le plan directeur de l'ASEAN à l'horizon 2025 : intégration des droits des personnes handicapées, et les principes d'autonomisation des femmes.

E. Asie du Sud et du Sud-Ouest

1. Contexte

51. Malgré son dynamisme économique, la sous-région de l'Asie du Sud reste un foyer mondial de pauvreté et de faim et souffre d'un certain nombre de lacunes en matière de développement. Par rapport à sa part de 25 % de la population mondiale, la sous-région abrite une part démesurée (34 %) des personnes vivant dans l'extrême pauvreté et la faim dans le monde. La sous-région souffre de grandes disparités entre femmes et hommes, de capacités de production médiocres, de possibilités insuffisantes d'emploi décent et d'inégalités de revenus croissantes. Les pays de l'Asie du Sud sont à la traîne en ce qui concerne l'accès universel à des services de base tels que l'éducation, la santé, les conditions d'hygiène et l'électricité, en particulier dans les zones rurales. Bien qu'elle forme une masse terrestre d'un seul tenant, l'Asie du Sud n'a pas été en mesure d'exploiter le potentiel de la coopération économique régionale, en raison de la faible connectivité des transports et faute de mécanismes de facilitation aux frontières. Bien que le niveau de ses émissions de gaz à effet de serre par habitant soit faible par rapport au reste du monde, l'Asie du Sud est très vulnérable aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles. Trois des quatre pays les moins avancés de l'Asie du Sud sont en passe de sortir de cette catégorie, ce qui leur occasionnera des défis supplémentaires dans les années à venir.

52. Le Programme 2030 offre une occasion sans pareil d'éradiquer la faim et la pauvreté et d'offrir à tous, dans une génération, une vie digne. Le monde ne pourra pas atteindre les objectifs de développement durable si l'Asie du Sud

n'y parvient pas, compte tenu qu'elle représente une part élevée de la population mondiale ainsi que de la pauvreté et de la faim. Le succès de la réalisation des objectifs de développement durable dans la sous-région dépend du renforcement des moyens de mise en œuvre, notamment de la coopération sous-régionale. Compte tenu des enjeux communs et de la vulnérabilité partagée à l'égard des changements climatiques, la coopération sous-régionale viendrait s'ajouter aux actions nationales et contribuerait à accélérer la réalisation des objectifs susvisés. Toutefois, le cadre institutionnel de la coopération sous-régionale est peu développé en Asie du Sud. Par son intervention, le secrétariat cherche à améliorer les mécanismes institutionnels de coopération sous-régionale et régionale pour le développement durable.

2. Défis à relever pour atteindre les objectifs de développement durable

Ne laisser personne de côté et disparités entre femmes et hommes

53. La croissance économique que connaît l'Asie du Sud ne profite pas aux couches pauvres et vulnérables de la population. Alors que la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut a rapidement diminué jusqu'à atteindre moins de 15 %, le secteur continue de faire vivre près de la moitié de la main-d'œuvre en raison de l'incapacité de la sous-région à exploiter le potentiel de création d'emplois du secteur manufacturier⁸. La sous-région souffre également de nombreuses autres lacunes, notamment en ce qui concerne la mise à disposition d'infrastructures sociales et matérielles adéquates pour des services tels que l'éducation, la santé, l'eau potable, les conditions d'hygiène, la protection sociale et l'énergie moderne pour tous. En outre, elle est à la traîne en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, comme en témoigne le faible taux d'activité des femmes sur le marché du travail. Ce taux, qui s'élevait à 27,6 % en 2018, était déjà inférieur à la moitié du taux moyen des pays en développement, qui est de 69,3 %, et a encore baissé depuis lors⁹.

Connectivité des transports et intégration économique médiocres

54. L'Asie du Sud est souvent décrite comme l'une des sous-régions les moins intégrées au monde, avec ses réseaux de transport de surface peu développés et ses mesures de facilitation des transports insuffisantes. En raison d'une mauvaise intégration, les coûts du commerce intrarégional sont beaucoup plus élevés que les coûts du commerce avec des régions éloignées comme l'Amérique du Nord, ce qui prive les biens produits localement des avantages de la proximité et de la contiguïté géographiques. Les recherches du secrétariat ont montré que le commerce intrarégional en Asie du Sud a atteint moins d'un tiers de son potentiel, avec plus de 50 milliards de dollars d'opportunités commerciales perdues chaque année¹⁰. L'exploitation complète du potentiel de la connectivité régionale et du commerce intrarégional pourrait conduire à la création de millions d'emplois, ce qui contribuerait à la réduction de la pauvreté.

⁸ *Achieving the Sustainable Development Goals in South Asia: Key Policy Priorities and Implementation Challenges* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.12).

⁹ Ibid.

¹⁰ *Unlocking the Potential of Regional Economic Cooperation and Integration in South Asia: Potential, Challenges and the Way Forward* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.14).

Déficits de capacités et sortie de la catégorie des pays les moins avancés

55. L'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal sont classés parmi les pays les moins avancés en raison de leurs déficits et de leurs vulnérabilités en matière de développement et de capacités. Parmi ces déficits, on notera la faible capacité analytique à mener des recherches fondées sur des données probantes au service de la formulation de politiques favorables au développement durable. Trois des quatre pays (Bangladesh, Bhoutan et Népal) vont sortir de la catégorie des pays les moins avancés à l'issue de l'examen triennal de 2021 et devront donc faire face à des défis supplémentaires tels que la perte de l'accès préférentiel aux marchés et une réduction probable du flux des ressources de développement à des conditions de faveur.

Vulnérabilité aux catastrophes et aux risques climatiques

56. L'Asie du Sud est très exposée aux catastrophes naturelles telles que les inondations, les tremblements de terre, les épisodes de sécheresse et les cyclones, qui ont occasionné des pertes en vies humaines et freiné le développement. L'analyse du secrétariat montre que les pertes économiques annuelles dues aux catastrophes en Asie du Sud et du Sud-Ouest, estimées à 153 milliards de dollars, sont exponentiellement plus élevées que les estimations précédentes¹¹. On ne reconnaît pas assez la nature transfrontière des catastrophes, des changements climatiques et du patrimoine environnemental, ni l'importance de la coopération sous-régionale pour y faire face. La coopération sous-régionale, notamment par le biais de réseaux et de pipelines énergétiques sous-régionaux, pourrait également aider la sous-région, qui est fortement tributaire des importations d'énergie, dans sa transition vers les énergies renouvelables et un meilleur accès à l'énergie¹².

3. Priorités en matière d'intensification des mesures

57. C'est dans le but de remédier aux difficultés et aux déficits susmentionnés que le secrétariat a conçu son intervention dans la sous-région, notamment en tirant parti du potentiel de la coopération sous-régionale tel que résumé ci-dessous.

Plateforme sous-régionale de partage de données d'expérience sur le développement durable

58. Le secrétariat appuie la mise en œuvre accélérée des objectifs de développement durable en faisant office de plateforme sous-régionale pour l'analyse des politiques, l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques en matière de développement, ainsi que le suivi et l'examen des résultats. Le Forum annuel de l'Asie du Sud sur les objectifs de développement durable est devenu une importante plateforme sous-régionale multipartite pour le partage des connaissances, y compris les conclusions analytiques et les enseignements tirés des politiques menées, et pour le suivi et l'examen sous-régionaux des résultats obtenus sur le plan de l'intensification des mesures, en plus de contribuer aux perspectives sous-régionales du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. Pour faciliter encore davantage le partage des données d'expérience et des bonnes pratiques en matière de développement sur les objectifs, le Réseau d'Asie du Sud pour les objectifs de développement durable sera lancé lors du quatrième Forum de l'Asie du Sud

¹¹ ESCAP, *The Disaster Riskscape across South and South-West Asia: Key Takeaways for Stakeholders* (ST/ESCAP/2879).

¹² ESCAP, *Integrating South Asia's Power Grid for a Sustainable and Low Carbon Future* (ST/ESCAP/2830).

sur les objectifs de développement durable en 2020. Le secrétariat aide également ses États membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques propres à chaque pays qui accélèrent la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en soutenant les équipes de pays des Nations Unies dans la préparation des bilans communs de pays et dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Coopération sous-régionale aux fins de l'autonomisation économique des femmes

59. Pour contribuer à la coopération régionale en faveur de l'autonomisation économique des femmes, la CESAP collabore avec des réseaux de femmes entrepreneurs et des organisations sous-régionales, comme le secrétariat et le Groupe chargé de recommander des politiques en faveur de l'égalité des sexes de l'Association sud-asiatique de coopération régionale et le South Asian Women Development Forum. En collaboration avec les associations de femmes entrepreneurs, la CESAP a lancé une initiative visant à renforcer la capacité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes à exploiter les outils du commerce électronique et du marketing numérique, en mettant l'accent sur les pays les moins avancés de l'Asie du Sud. Ce travail devrait permettre d'améliorer les connaissances et la capacité des femmes entrepreneurs de cette région à tirer parti des plateformes de commerce électronique pour élargir leurs possibilités commerciales et participer aux chaînes de valeur locales, régionales et mondiales.

Renforcer la connectivité des transports en Asie du Sud pour mettre en valeur le potentiel commercial intrarégional

60. Le secrétariat continuera de s'appuyer sur les propositions visant à étendre les couloirs de transport de surface en Asie du Sud en vue de renforcer la connectivité dans la sous-région, en particulier pour les pays enclavés (Afghanistan, Bhoutan et Népal). Parmi les résultats obtenus dans ce domaine, on peut citer la mise en œuvre de partenariats et de mesures de coopération entre les États membres en matière de connectivité ferroviaire régionale, comme le protocole d'accord entre les sociétés de transport de conteneurs de l'Inde et du Bangladesh visant à établir un service ferroviaire de conteneurs entre Calcutta (Inde) et Dacca. D'autres études seront menées et une assistance technique apportée pour recenser les obstacles à la mise en service de ces couloirs et à leur extension à d'autres pays.

Coopération sous-régionale aux fins de la transition vers l'énergie propre dans les pays de l'Asie du Sud

61. Le secrétariat travaillera en collaboration avec les parties prenantes pour recenser les obstacles et les enseignements à tirer pour favoriser la transition vers les énergies propres et les politiques visant à exploiter les ressources énergétiques renouvelables des pays de l'Asie du Sud grâce à la coopération sous-régionale.

Forum sous-régional sur les objectifs de développement durable et sortie durable de la catégorie des pays les moins avancés de l'Asie du Sud

62. Le secrétariat a aidé les trois États membres de l'Asie du Sud qui sortent de la catégorie des pays les moins avancés à relever les défis liés à cette sortie par des travaux d'analyse, une assistance technique et une série d'activités de renforcement des capacités au niveau sous-régional, dans le cadre desquelles

les responsables politiques des trois pays ont examiné et recensé les problèmes spécifiques liés à la sortie durable de cette catégorie et ont partagé leurs données d'expérience, leurs préoccupations et les enseignements tirés, ainsi que les stratégies à mettre en œuvre pour réduire les obstacles. En outre, le secrétariat aide les groupes de réflexion naissants de l'Afghanistan et du Bhoutan à renforcer leurs capacités d'analyse nationales afin de faciliter le processus de développement durable par une analyse des politiques fondée sur des données probantes.

III. Questions portées à l'attention de la Commission

63. La Commission souhaitera peut-être donner des orientations au secrétariat sur les domaines d'activité prioritaires, les stratégies et les partenaires de la coopération sous-régionale, ainsi que sur les mesures à intensifier pour atteindre les objectifs de développement durable, afin que ses initiatives soient mieux ciblées et mises en œuvre.
